

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 (salaires 2020)

Décret N°2019- 1491 du 27 Décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage 13%(ancien Hors Quota)

Nous vous remercions d'avoir choisi l'ESDAC dans le cadre du reversement du solde de la taxe d'apprentissage. Un reçu justifiant l'acquittement de votre taxe vous sera envoyé à réception de ce bordereau accompagné de votre règlement.

COORDONNEES ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de Siret :

Contact :

Fonction :

Tél : Email :

AIDE AU CALCUL SUR LE MONTANT GLOBAL DE LA TAXE

→ Masse salariale 2020 x 0.68% = TA BRUTE

→ TA BRUTE x 13% = Solde de la taxe d'apprentissage

Vous avez la possibilité de verser à l'ESDAC la totalité du solde soit 13% ou une partie.

Montant du solde de la Taxe d'apprentissage que je souhaite verser à IPSAA-ESDAC = €

Lycée technologique IPSAA-ESDAC

UAI / 0133962L

→ **Affectation et paiement jusqu'au 31/05/2021**

MODALITES DE REGLEMENT

Par chèque : à l'ordre de IPSAA et à retourner à ESDAC – SERVICE ESDAC Pro –
5 Boulevard de la République – 13100 Aix-en-Provence

Par virement :

Titulaire du compte : IPSAA

Domiciliation : GROUPE CREDIT COOPERATIF

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0122 0272 728

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

CONTACT ESDAC PRO

Juliette KOUIDER, Relations Entreprises / Taxe d'Apprentissage /

Alternance juliette.kouider@ipsaa.eu / 04.88.14.82.84

Retrouvez toutes nos formations sur www.ecole-esdac.com